



Abri de jardin : les démarches pas à pas

Formalités, taxe, implantation et montage : la fiche pour poser son abri dans les règles

GUIDE PRATIQUE JARDIN BLEU

Abri de jardin : les démarches pas à pas

Formalités, taxe, implantation et montage : la fiche pour poser son abri dans les règles

Au sommaire

- 01 Avant d'acheter
- 02 Quelle formalité ?
- 03 Le plan local d'urbanisme
- 04 Les règles privées
- 05 La taxe d'aménagement
- 06 La déclaration aux impôts
- 07 Choisir l'emplacement
- 08 Préparer le support
- 09 Monter l'abri
- 10 Calendrier des démarches
- 11 Fiche : mon projet d'abri
- 12 Check-list : avant d'acheter
- 13 Check-list : le jour du montage
- 14 Sources

Édité par PRODIF pour Jardin Bleu (jardinbleu80.fr). Rédaction : La rédaction Jardin Bleu. Version du 12 octobre 2026. Ce guide donne des repères généraux : vérifiez toujours les notices des fabricants, les règles locales et les conditions de votre terrain. Usage personnel ; reproduction et revente interdites.

CHAPITRE 01

Avant d'acheter

Un abri de jardin est une construction. Même petit, il peut être soumis à des règles d'urbanisme, à une taxe et à une déclaration fiscale. Vérifier ces points avant l'achat évite de devoir démonter, modifier ou régulariser l'abri après coup.

Important : les règles ci-dessous sont les règles générales. Elles peuvent être plus strictes dans votre commune ou dans un secteur protégé. Le plan local d'urbanisme et le service urbanisme de la mairie font foi.

CHAPITRE 02

Quelle formalité ?

La formalité dépend principalement de la surface de plancher et de l'emprise au sol de l'abri, ainsi que de sa hauteur.

Surface de l'abri	Formalité en règle générale
5 m ² ou moins, hauteur limitée	Pas de formalité
Plus de 5 m ² et jusqu'à 20 m ²	Déclaration préalable de travaux
Plus de 20 m ²	Permis de construire

Des cas particuliers existent : secteurs protégés (abords de monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables), zones urbaines couvertes par un PLU, hauteur importante. Consultez les fiches officielles citées en fin de document et votre mairie.

La déclaration préalable

Le formulaire se dépose en mairie ou en ligne lorsque la commune le permet. Il comprend notamment un plan de situation, un plan de masse et une représentation de l'aspect extérieur de l'abri. Le délai d'instruction de droit commun est d'environ un mois, sauf demande de pièces complémentaires ou secteur particulier. N'achetez pas et ne montez pas l'abri avant d'avoir obtenu l'autorisation.

Une fois l'autorisation obtenue, affichez-la sur le terrain, de façon visible depuis la voie publique, pendant toute la durée des travaux.

CHAPITRE 03

Le plan local d'urbanisme

Le PLU de votre commune peut fixer :

- les distances minimales par rapport aux limites de propriété et à la voie publique ;
- la hauteur maximale des constructions ;
- les matériaux, les teintes et la forme des toitures ;
- l'emprise au sol maximale sur la parcelle.

Il est consultable en mairie et souvent en ligne. En l'absence de PLU, d'autres règles nationales ou locales s'appliquent.

CHAPITRE 04

Les règles privées

- **Lotissement** : le règlement ou le cahier des charges peut imposer un modèle, une teinte ou un emplacement.
- **Copropriété** : l'installation sur une partie commune ou à jouissance privative peut nécessiter l'accord de l'assemblée générale.
- **Voisinage** : un abri ne doit pas causer de trouble anormal, comme l'écoulement des eaux de toiture chez le voisin. L'eau du toit doit s'écouler sur votre terrain.

CHAPITRE 05

La taxe d'aménagement

Un abri de jardin de plus de 5 m², clos et couvert, dont la hauteur sous plafond atteint ou dépasse 1,80 m, entre en principe dans le calcul de la **taxe d'aménagement**. Elle est due une seule fois. Son montant dépend de la surface taxable, d'une valeur forfaitaire nationale révisée chaque année et des taux votés localement. Des exonérations peuvent être décidées par la commune.

CHAPITRE 06

La déclaration aux impôts

Une construction nouvelle peut devoir être déclarée à l'administration fiscale dans les 90 jours suivant son achèvement, via l'espace « Gérer mes biens immobiliers » du site des impôts. Elle peut avoir un effet sur la taxe foncière. Vérifiez votre situation sur le site officiel.

CHAPITRE 07

Choisir l'emplacement

- Sur un sol plat et stable, ou facile à niveler.
- Accessible avec une brouette ou une tondeuse, avec une porte orientée à l'abri des vents dominants.
- Loin des arbres dont les branches ou les racines pourraient l'endommager.
- En respectant les distances du PLU et l'écoulement des eaux de pluie.

CHAPITRE 08

Préparer le support

Support	Intérêt
Dalle béton	Très stable, durable, adaptée aux abris lourds et aux grandes surfaces
Plots et structure bois	Pas de béton, bonne ventilation sous le plancher
Dalles stabilisatrices ou gravier compacté	Rapide, pour les petits abris légers

Le support doit être de niveau et légèrement plus grand que l'abri. Un abri en bois doit être isolé du sol pour ne pas pourrir par le bas.

CHAPITRE 09

Monter l'abri

1. Vérifiez le contenu du colis à réception, avec la notice.
2. Préparez l'outillage et un aide : la plupart des abris se montent à deux.
3. Choisissez une journée sans vent ni pluie.
4. Suivez la notice dans l'ordre, sans serrer définitivement avant que la structure soit d'équerre.
5. Ancrez l'abri dans le support, selon la notice : un abri non ancré peut être déplacé par le vent.
6. Protégez le bois avec le traitement recommandé par le fabricant.

CHAPITRE 10

Calendrier des démarches

Étape	Délai indicatif	Fait
Consultation du PLU et des règles privées	Avant l'achat	
Dépôt de la déclaration préalable ou du permis	Avant l'achat	
Instruction de la demande	Environ un mois pour une déclaration préalable	
Affichage de l'autorisation sur le terrain	Dès l'obtention	
Préparation du support	Après l'autorisation	
Montage	Après séchage du support	
Déclaration aux impôts	Dans les 90 jours suivant l'achèvement	

À REMPLIR / À COCHER

Fiche : mon projet d'abri

Dimensions et surface

Hauteur maximale

Matériau

Emplacement et distances aux limites

Formalité nécessaire

Date de dépôt et de réponse

Type de support

Date d'achèvement

Date de déclaration aux impôts

À REMPLIR / À COCHER

Check-list : avant d'acheter

- ☐ Surface et hauteur de l'abri vérifiées
- ☐ PLU consulté
- ☐ Secteur protégé vérifié
- ☐ Règlement de lotissement ou de copropriété consulté
- ☐ Formalité identifiée et déposée si nécessaire
- ☐ Taxe d'aménagement anticipée
- ☐ Emplacement choisi et distances respectées

À REMPLIR / À COCHER

Check-list : le jour du montage

- ☐ Support de niveau et sec
- ☐ Contenu du colis vérifié
- ☐ Outillage prêt, aide disponible
- ☐ Météo favorable
- ☐ Ancrage prévu
- ☐ Traitement du bois prévu

RÉFÉRENCES

Sources

Service-public.fr — déclaration préalable de travaux

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F17578>

Service-public.fr — permis de construire

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1986>

Service-public.fr — taxe d'aménagement

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F23263>

Impots.gouv.fr — déclarer un changement sur un bien immobilier

<https://www.impots.gouv.fr>